

**COMMUNE DE RECOLOGNE**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 août 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 23 août 2024 dans la salle du conseil à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur le Maire, sur convocation en date du 19 août 2024 pour la session ordinaire

Etaient présents : Daniel MEYER, Annie ROUSSELOT, Jean-Pierre BRUCKERT, Clément DIETRICH, Sylviane CHLOPINSKI, Michèle BOUDAUX, Jérôme DEMOULIN, Frédéric CHATELAIN, Jacqueline TORRES, Franck VERIN, Louis-Victor GERDIL, Anne MARTINEZ

Excusés : Yasmine ROUX, Magalie PIERRAT, Sophie GUENARD

Secrétaire de séance : Anne MARTINEZ

**Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :**

- **Concours des maisons fleuries 2024**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Approbation du PV de la séance précédente
- 3) Remboursement de frais
- 4) Tarifs occupation domaine public (distributeurs automatiques)
- 5) Restauration d'une mare forestière communale
- 6) Décision modificative du budget
- 7) Concours des maisons fleuries 2024
- 8) Questions diverses

**CERTIFICAT D'URBANISME**

- Me Jeannin, 14 Rue des Granges, parcelle AC 213
- Me Corneille, 2 Grande Rue, parcelle AB 65
- Me Jeannin, 4 Chemin de la Chaux, parcelle AC 57
- Me Jeannin, 61 Grande Rue, parcelle AC 180

**DECLARATIONS PREALABLES**

- Commune Recologne pour une plateforme au parking de l'Orbe Epine
- M. Rousseaux Vincent, Parcelle AC 46, 16 rue des granges pour une clôture
- Olysi SARL, Parcelle AB 221, 1 chemin de Traverse pour des panneaux photovoltaïques


**APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS**

M. Jean-Pierre Bruckert a payé des pièces de serrureries pour la caserne de gendarmerie de Recologne à la société Trefois Decamps pour un montant de 96.28€.

M. Jean-Pierre Bruckert ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 96.28€ à M. Jean-Pierre Bruckert.



## TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES)

Monsieur le Maire informe qu'un distributeur automatique de produits alimentaires va être installé sur le domaine public, au parking de l'Orbe Epine. Pour ce faire, une plateforme a été réalisée avec la participation des futurs exploitants (les Monts de Gy, Boucherie Charmoille et la ferme de Bruno Berger). Il est donc proposé un tarif minoré la première année.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er septembre 2024

- 5€ /mois/exploitant la première année
- Puis 30€ /mois/exploitant
- Les échéances de paiement seront fixées semestriellement
- Une régularisation des charges d'électricité (abonnement et consommation) sera faite chaque année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

## RESTAURATION D'UNE MARE FORESTIERE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique qu'un projet de remise en état d'une mare forestière communale, située sur la parcelle cadastrale N° A 17 – Les fouchères, est en cours. Il s'inscrit dans le cadre du projet AMaRHETO initié et porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC et le SMAMBVO. Les travaux envisagés sont les suivants : extraction des vases superficielles, reprofilage des berges, nettoyage de la végétation. Ils seront financés à hauteur de 100% par la FDC 25. Une déclaration d'existence et d'entretien du plan d'eau ont été communiqués à la DDT. Comme préalablement convenu avec la commune, ce dossier a été réalisé par la FDC 25 au nom de la commune.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la restauration de la mare forestière concernée
- Approuve le financement des travaux par la FDC25
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- S'engage à maintenir l'existant 12 ans

## BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

- Compte 2152 op 65 (installation de voirie) : + 145 000€
- Compte 2151 op 91 (réseaux de voirie) : -145 000€

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024

Résultats du concours des maisons fleuries 2024 préparés par la commission

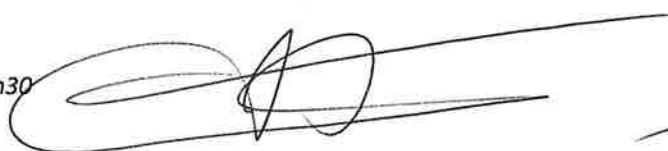
- 1) Jérôme TOUVREY : 50 €
- 2) Henri et Claudine MOLLET : 40 €
- 2) Serge et Marie-Jeanne CLOAREC : 40€
- 4) Raphael et Corinne LABORIER : 25 €
- 5) Rémy et Annie MULIN : 15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le classement et les récompenses attribuées ci-dessus. La remise des prix aura lieu le 28 septembre à 11h30

## QUESTIONS DIVERSES

- Des conseillers signalent des problèmes de circulation avec les vélos rue des Vergers. Une instauration d'un « sens interdit sauf cycles ».
- Le Maire rappelle que le stationnement Place de la bascule est interdit. Des mesures préventives, telles que l'installation de potelets, seront mises en place prochainement.
- Le premier adjoint informe que les 2 marronniers de la place des tilleuls vont être abattus pour des raisons de sécurité. Il est également prévu de déplacer la boîte à livres.
- Un conseiller suggère de décorer le village avec des fanions pendant la saison estivale. Une réflexion sera menée pour l'été prochain.

La séance est levée à 22h30



ANNE NACCHIZ

